

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 30 avril 2020



ORDRE DU JOUR

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique**
- 3. Questions diverses**

Président·e de séance**Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil académique****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Florence CHARBONNIER	X		
Virgile CHASSAGNON	X		
Nicolas DOUAY	X		
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN	X		
Sophie LAMBERT-LACROIX	X		
Véronique MOLINARI	X		
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI	X		

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Jennifer BUYCK			Nicolas DOUAY
Fanny COULOMB	X		
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Karine HERTZLER	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Richard MONVOISIN	X		

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T) <i>En attente d'une suppléante</i>			
Sylvie VIANNET (T) <i>En attente d'une suppléante</i>	X		
Marc FRUSTIE	X		
Didier PINEL			Sylvie MARTIN-MERCIER

Collège D : Étudiants

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Bartimée BOSSON (T)	X		
Elsa DURIEZ (S)	X		
Joséphine BOURGEOIS (T)			
Antonin BECKER (S)	X		
Hanane BOURKHA (T)	X		
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)	X		
Martin COSTE-CLEMENT (T)	X		
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Salaheddine MOKHTARI (S)			
Alexis FAYOLLE (T)	X		
Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)	X		
Marie FERNANDEZ (T)	X		
Mathis MORIN (S)	X		
Sacha GOUILLET-VEUX (T)	X		
Clara ARDOUIN (S)			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)	X		
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)	X		
Loona MOURENAS (T)	X		
Ali BOUZIANE (S)	X		
Olivier OCCELLO (T)	X		
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)	X		
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)	X		
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)		X	
Emeline TRASBOT (S)			

Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique	X	
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Kévin SUTTON	Chargé de mission faisant fonction de Vice-Président Formation par intérim	X	
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales	X	
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Pierrick BEDOUCH	Vice-président Vie étudiante		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant	X	
Marc ODDON	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences	X	
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué Formation	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Océane DA COSTA RODRIGUES	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEFI ou son adjointe		X

Invités permanents (suite)

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe		X
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe	X (Séverine ROYER)	
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI	X	
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thierry PLACETTE ou son représentant	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant	X	
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP	X	
Lionel FILIPPI	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
Yannick VALLEE	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique

→ Néant

2. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique

3. Questions diverses

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique

2. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique

→ Par Anne BROUZET

3. Questions diverses

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de Médecine et Pharmacie

Yasmine TOUHAMI : Le contrôle d'assiduité a été maintenu pour l'UE STReSS, et une évaluation écrite a été ajoutée. Il nous semble que cela ne respecte pas le plan de continuité pédagogique (PCP). On nous a signalé que l'appel est toujours effectué lors des séances alors que l'assiduité doit être levée. Nous pensons qu'il faut neutraliser cette UE tout en permettant aux étudiants de participer aux cours. Nous ne voterons pas en faveur des MCCC de Médecine en raison du maintien de l'assiduité.

Kevin SUTTON : Le plan de continuité pédagogique prévoit en effet qu'aucun contrôle d'assiduité n'est réalisé pendant la période d'enseignement à distance.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Pouvez-vous confirmer que même si les MCCC de Santé précisent que l'assiduité est maintenue, en aucun cas un étudiant ne sera sanctionné par rapport à son assiduité quant à l'UE STReSS ?

Kevin SUTTON : L'enseignant peut éventuellement faire l'appel dans l'objectif d'avoir une idée du taux de suivi et du taux de capacité de connexion, mais en aucun cas il ne peut y avoir de sanction en termes de validation de l'UE sur la base d'une non assiduité.

Gwenaël DELAVAL : Les questionnaires en ligne ont été prévus en tant que modalité particulière utilisable dans des cas très spécifiques. Or on retrouve des questionnaires en ligne dans quasiment toutes les MCCC présentées aujourd'hui. Nous pensons que ces questionnaires n'apportent rien et créent de l'inégalité entre étudiants, c'est pourquoi nous voterons contre toutes les MCCC incluant des questionnaires en ligne.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : En grande majorité, les composantes ont prévu des QCM. Cette modalité avait été rendue possible comme une solution dans les cas particuliers d'impossibilité d'organiser des devoirs maison. Beaucoup de composantes se sont donc engouffrées dans l'option que nous avons ouverte, mais nous voterons au regard du PCP, sans être en opposition.

Ali BOUZIANE : Je suis élu au Conseil de la Faculté de Médecine et il semble que l'objectif était bien de contrôler l'assiduité des étudiants pour l'UE STReSS, et non pas seulement de faire un suivi du taux de participation.

Kevin SUTTON : Je contacterai la direction de la Faculté de Médecine.

Antonin BECKER : On ne pourra pas voter pour des MCCC prévoyant des questionnaires en ligne.

- Délibérations -

***Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences
mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ Facultés de Médecine et de Pharmacie***

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des Facultés de Médecine et de Pharmacie sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	42
Membres représentés	2
Nombre de votants	44
Voix favorables	32
Voix défavorables	11
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des Facultés de Médecine et de Pharmacie.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique → Médiat

Il est décidé de modifier l'évaluation de l'UE 2 du DU Assistant Bibliothécaire, en supprimant la mention « 3 heures ».

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de Médiat sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	42
Membres représentés	2
Nombre de votants	44
Voix favorables	34
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	9

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de Médiat.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) du DLST

Elise PAUCOD : Si la majorité des MCCC respectent le PCP, l'augmentation du contrôle continu pour certaines UE est très important, passant de 25% à 80% de la note finale ou de 20% à 70%. Ce changement très brutal risque de fortement défavoriser les étudiants ayant obtenu des notes moyennes en contrôle continu : ils n'auraient pas la possibilité de se rattraper avec un examen terminal, d'autant qu'il est parfois prévu que le rattrapage prenne en compte le contrôle continu avec des coefficients toujours très élevés.

Kevin SUTTON : Le PCP préconise de privilégier les évaluations d'une UE sur les contenus traités avant le 16 mars, et donne la possibilité de prendre en compte une note obtenue avant le 16 mars pour la validation de l'UE.

Elise PAUCOD : Néanmoins, les étudiants savaient que le contrôle continu constituerait 25% de la note, et que l'examen terminal compterait beaucoup plus. Si le contrôle continu était légèrement augmenté, les étudiants pourraient avoir une seconde chance avec l'examen terminal.

Kevin SUTTON : La forme est conforme au PCP. Sur le fond, il est de la responsabilité du jury d'appréhender les biais qui pourraient survenir suite à la repondération des coefficients, notamment par rapport à l'expérience qu'ils ont de ces UE. Nous ferons le lien avec la composante pour un point de vigilance auprès du jury.

Hugo PREVOST : D'une manière générale, les MCCC prévoient l'augmentation de la pondération du contrôle continu, voire le passage total en contrôle continu avec suppression du contrôle terminal. La CFVU pourrait appeler les UFR à organiser un droit à la seconde chance pour

ces contrôles continus.

Kevin SUTTON : Les tableaux des MCCC contiennent des éléments sur les sessions 2.

Hugo PREVOST: Dans certains cas, rien n'est prévu alors que l'UE passe entièrement en contrôle continu.

Jean-François REDON : Il y a deux approches de la seconde chance. Il peut s'agir d'une évaluation supplémentaire organisée après la publication des résultats, ce qui correspond à la logique classique de la deuxième session ; ou, dans le cadre d'une évaluation continue intégrale, il peut s'agir d'une évaluation comprise dans les modalités de mise en œuvre, c'est-à-dire réalisée avant la publication des résultats.

Anne BROUZET : Les MCCC du DLST prévoient systématiquement une seconde chance, avec des modalités d'évaluation différentes de la première session. Il y a donc bien une épreuve supplémentaire.

Hugo PREVOST: D'une manière générale, on pourrait organiser une réelle seconde chance qui représenterait au moins 50% de la note du contrôle continu.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Pour certaines UE, le contrôle continu a été revalorisé de manière excessive. L'examen terminal de la première session compte pour une très petite partie (parfois 20%) tout comme l'examen de la session de rattrapage (30% par exemple). La repondération du contrôle continu n'est pas un problème, contrairement au fait que la session de rattrapage ne puisse pas compenser le contrôle continu en cas de mauvaise note.

Un premier vote est effectué mais, suite à des problèmes de connexion internet, il est convenu de renouveler le vote des MCCC du DLST.

- Délibérations -

*Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences
mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ DLST*

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DLST sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	41
Membres représentés	2
Nombre de votants	43
Voix favorables	19
Voix défavorables	23
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DLST.

Gwenaël DELAVAL : Pour les MCCC du DLST, je suggère de faire usage de la règle du maximum qui permet de favoriser les étudiants tout en modifiant les coefficients, même assez radicalement.

Martin COSTE-CLEMENT : Est-ce qu'il serait possible que la meilleure des deux notes (celle du contrôle continu et celle de l'examen terminal) compte pour 80 % de la note finale, et que l'autre compte pour 20 %, de façon à ne pas pénaliser l'étudiant ?

Florence COURTOIS : La règle du maximum consiste à calculer d'une part la note finale en intégrant les notes du contrôle continu, et d'autre part la note finale sans intégrer celles du contrôle continu, puis à prendre la meilleure des deux.

Gwenaël DELAVAL : Le DLST devrait également veiller à limiter le recours aux questionnaires en ligne.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de la Faculté de Droit

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous aurions souhaité avoir quelques éclaircissements sur les examens de substitution. Par ailleurs, nous souhaiterions faire remarquer qu'un oral par téléphone n'équivaut pas à un oral par visioconférence. Il faut que les composantes s'assurent des capacités numériques des étudiants pour réaliser un oral en visioconférence, et le cas échéant, se reporter sur un oral téléphonique. Les types d'examens ont été précisés par une lettre du Doyen ; de notre côté, nous sommes tout à fait en accord avec les MCCC de Droit.

Hugo PREVOST : En Droit, le changement de la sélection a été modifié, passant du M1 au M2, au L3 au M1. Les étudiants de L3 n'ont été informés de ce changement que très tardivement. Je pense que la CFVU devrait demander que la sélection ne se fasse en aucun cas sur la base des notes du semestre 2 de la L3 Droit.

- Délibérations -

*Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences
mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ Faculté de Droit*

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Faculté de Droit sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	40
Membres représentés	2
Nombre de votants	42
Voix favorables	30
Voix défavorables	11
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Faculté de Droit.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de LLASIC

Noémie DUTILLEUL : Nous émettons des réserves pour plusieurs masters qui prévoient des oraux par visioconférence. Nous rappelons que les professeurs souhaitant réaliser des visioconférences doivent s'assurer de la capacité numérique de l'étudiant. Il n'est pas acceptable, du point de vue de l'égalité de traitement, que certains étudiants passent leur oral en visioconférence et que d'autres le passent par téléphone. Par ailleurs, nous souhaiterions savoir pourquoi il n'y aura pas de session de rattrapage pour les options du second semestre du master 2 DDL FLES AD. Enfin, le M2 ALC CISA demande de repousser les jurys en fin juin et octobre : est-ce que cela est possible ?

Caroline BERTONECHE : Il est possible d'organiser un oral au moyen d'un outil de visioconférence sans activer la caméra.

Noémie DUTILLEUL : Dans ce cas, il n'y a pas de problème d'inégalité de traitement.

Laurence VIANES : La demande de report de jurys est faite pour l'ensemble du Master ALC, et pas seulement pour le parcours CISA.

Cédric LAURENT : Pour le Master 2 DDL à distance, l'absence de seconde session avait été approuvée lors d'une précédente CFVU.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous souhaiterions avoir des précisions par rapport au master ALC, pour comprendre l'intérêt de décaler les jurys. Certains étudiants travaillent en été, et ne peuvent pas forcément préparer leur soutenance. Mais peut-être s'agit-il d'une demande des étudiants ?

Laurence VIANES : Je pense que le décalage des jurys de septembre en

octobre est demandé afin d'anticiper le fait que beaucoup d'étudiants qui avaient initialement prévu de soutenir en juin le feront finalement en septembre, parce qu'ils n'auront pas pu travailler avec les outils nécessaires, notamment de bibliothèque. Le responsable de ce master est en lien étroit avec les étudiants.

- Délibérations -

*Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences
mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ LLASIC*

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de LLASIC sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	31
Voix défavorables	10
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de LLASIC.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de LE

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Les épreuves décrites comme étant des « écrits question » de la Licence LEA Anglais Italien correspondent-elles à des devoirs maison ou à des QCM ? Pour le master LLCER Etudes russes, il est fait mention d'un devoir surveillé comptant pour 50 % : s'agit-il bien d'une erreur ?

Sylvie MARTIN-MERCIER : A ma connaissance, il s'agit bien d'une question générale qui est posée et qui demande une rédaction et non pas une forme d'interrogation de type QCM.

Anne BROUZET : Concernant le master LLCER Etudes russes, il s'agit d'une erreur car il n'est effectivement pas possible d'organiser des devoirs surveillés.

- Délibérations -

*Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences
mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ LE*

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de LE sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	31
Voix défavorables	8
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de LE.

- Délibérations -

***Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences
mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ DSDA***

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DSDA sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	31
Voix défavorables	9
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DSDA.

- Délibérations -

*Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences
mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ STAPS*

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de STAPS sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	31
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de STAPS.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) du SDL

Gwenaël DELAVAL : Pour la première session, il est noté pour tous les enseignements : « Oral ou écrit (devoir maison ou questionnaire en ligne 1h maximum) ». On ne dispose donc pas des informations pour ce vote.

Anne BROUZET : Le choix de l'oral ou de l'écrit sera laissé à la discrétion de l'enseignant. Mais effectivement, il n'est pas précisé de quel type d'écrit il s'agirait.

Gwenaël DELAVAL : Il me semble que l'objectif que nous nous sommes fixé au départ n'était pas de laisser les MCCC à la discrétion de l'enseignant. Il me paraîtrait donc surprenant de soumettre cela au vote.

Anne BROUZET : Tout à fait, je ne faisais que relayer la remontée du SDL. Nous pouvons demander des précisions.

Il est convenu de reporter le vote des MCCC du SDL à la prochaine CFVU, afin que la modalité d'évaluation de chaque épreuve soit reformulée et précisée.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : La seconde partie du tableau est à préciser, notamment concernant les 60 % dont on ignore à quoi ils correspondent.

Anne BROUZET : Oui, nous demanderons au SDL de préciser cela également.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de l'IAE

Kevin SUTTON indique que les MCCC de l'IAE sont désormais soumises à l'approbation des instances de Grenoble INP. Néanmoins, ces MCCC ayant initialement été approuvées par la CFVU de l'UGA, elles sont préalablement soumises à cette même commission pour avis.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : C'est une bonne chose que nous puissions donner notre avis. Une grande majorité des masters seront évalués par rapport au contrôle continu et au mémoire. Le PCP prévoit des modalités particulières pour les étudiants qui ont dû écourter leur stage, voire qui n'ont pas pu l'effectuer : il faudra qu'elles soient bien prises en compte. Dans certains M2 (dont M2 Innovation et M2 Marketing parcours CMD), l'assiduité est requise pour un contrôle continu ainsi que pour le rattrapage, ce qui est en contradiction avec le PCP.

- Délibérations -

***Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences
mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ IAE (pour avis)***

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'IAE sont soumises au vote, pour avis.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	31
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'IAE.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de FEG

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Dans les MCCC du M1 EEET, il est indiqué que l'examen terminal pourra être sous forme de « questions de réflexion ». Dans le cadre du PCP, ces questions de réflexion doivent être posées en devoir maison : est-ce bien le cas ? Par ailleurs, le contrôle continu de l'UE Ressources, climat, énergie est totalement supprimé en faveur d'un contrôle terminal. Nous souhaiterions connaître les raisons de ce choix qui ne va pas dans le sens des préconisations du PCP.

Kevin SUTTON : Je n'ai pas les éléments pour vous répondre. Peut-être que l'exercice qui était pensé en contrôle continu ne pouvait pas faire sens à distance. Peut-être que le contrôle continu prévu initialement reposait sur un projet qui n'a pas pu être fait.

Anne BROUZET : Je constate que le tableau récapitulatif comporte des omissions. Certains masters n'y apparaissent pas mais sont bien soumis à l'approbation de la CFVU dans la mesure où ils ont été déposés sur Alfresco. Je les ajoute dans le tableau.

- Délibérations -

*Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences
mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ FEG*

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de FEG sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	30
Voix défavorables	10
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de FEG.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de l'IUGA

Elise PAUCOD : L'assiduité est maintenue pour deux projets de fin d'études du Master 2 Urbanisme et aménagement, parcours Urbanisme et projet urbain. Ceci nous paraît contraire au PCP.

Nicolas DOUAY : Il me semble que le projet de fin d'études est un autre nom que l'on donne au mémoire. Il s'agit d'un mémoire qui se base sur l'expérience réalisée dans le cadre d'apprentissage. Je ne sais pas comment interpréter cette notion d'assiduité, mais cela signifie peut-être le fait de rester en contact avec le lieu d'apprentissage si la continuité à distance est possible.

Kevin SUTTON : Tous les crédits sont rapportés sur la ligne « écrit et/ou oral ». Je propose que l'on raye cette mention qui crée de l'ambiguïté par rapport à la notion d'assiduité de manière générale.

Il est convenu de supprimer la notion d'assiduité au projet d'études dans les MCCC du M2 Urbanisme et projet urbain.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique → IUGA

Il est décidé de supprimer la notion d'assiduité au projet d'études dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Master 2 Urbanisme et projet urbain.

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'IUGA sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	30
Voix défavorables	7
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'IUGA.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de Polytech

Anne BROUZET indique que les MCCC de Polytech sont soumises à la CFVU pour avis, de la même façon que l'ont été les MCCC de l'IAE.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Le règlement des études est très imprécis et beaucoup d'étudiants nous ont indiqué que leurs professeurs continuent d'organiser les contrôles terminaux sous la forme de devoirs surveillés à distance. La CFVU n'est plus compétente pour poser le cadre, mais il serait important de donner notre avis. Le règlement des études étant trop imprécis, on ne sait pas s'il s'agit d'un contrôle terminal ou d'un contrôle continu. Les étudiants sont très inquiets, et malmenés dans la mesure où les professeurs maintiennent un niveau d'exigence élevé avec des devoirs surveillés à effectuer sur un temps précis. On espère que les professeurs feront preuve d'une grande bienveillance vis-à-vis des étudiants pour ces examens.

Gwenaël DELAVAL : Le CEVU de Grenoble INP n'a pas été saisi pour l'élaboration d'un PCP, ni pour des modifications de MCCC comme c'est le cas à l'UGA. Aucun avis contraignant ne sera donné, à aucun moment.

Kevin SUTTON : Grenoble INP est en train de construire un PCP, et le CEVU a été saisi à ce sujet et se réunit aujourd'hui même. Il y aura donc un texte, et il sera un peu moins prescriptif que celui de l'UGA.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Cela remet en question le lien qui existe entre les CAPM et l'université au niveau central.

Kevin SUTTON : Les CAPM gardent l'initiative de leurs RDE et MCCC, conformément aux statuts de l'UGA, et doivent rendre compte des décisions prises au niveau de la CFVU de l'UGA. Le PCP de l'UGA a été transmis à Christine CHIRAT, Vice-Présidente Formation, et Grenoble INP

s'en est inspiré en l'adaptant aux particularités de cette CAPM. Nous avons prévu des présentations des décisions de Grenoble INP et de l'IEP à une prochaine CFVU.

- Délibérations -

***Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences
mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ Polytech (pour avis)***

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de Polytech sont soumises au vote, pour avis.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	37
Membres représentés	2
Nombre de votants	39
Voix favorables	30
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de Polytech.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de ARSH

Antonin BECKER : Les étudiants des L2 et L3 SHA sont inquiets par rapport à l'UE 7 Discipline complémentaire. Il s'agit d'une UE très spécifique et technique qui est éloignée du cœur de leur formation et pour laquelle les étudiants rencontrent des difficultés chaque année. Ils ont demandé sa neutralisation au regard du contexte particulier, mais cela n'a pas été pris en compte par le conseil de l'UFR. Par ailleurs, les étudiants des M1 et M2 Histoire sont inquiets par rapport à leur rendu de mémoire, les bibliothèques étant fermées.

Kevin SUTTON : J'entends les inquiétudes des étudiants, mais les équipes pédagogiques et le conseil d'UFR ont estimé qu'il était possible d'évaluer l'UE 7 des L2 et L3 SHA sans pénaliser les étudiants. Néanmoins, je transmettrai cette préoccupation à la composante pour que le jury en soit informé.

Olivier OCCELLO : Le mémoire est un travail personnel qui s'étale sur les deux années de master. Pour le réaliser, il faut se référer à des ouvrages très rares, qui ne sont parfois plus édités et disponibles uniquement en BU. L'UFR ARSH n'a absolument pas adapté les dates de rendu de mémoire ni les dates de seconde session. Les étudiants ne vont pas pouvoir compléter leur mémoire avec leurs sources, ce qui va fortement dévaluer le travail qu'ils mènent depuis deux ans. Ce serait donc un investissement énorme pour un résultat gâché, aussi j'aimerais que nous trouvions une solution pour prendre en compte l'effet de la fermeture des BU sur les mémoires.

Kevin SUTTON : La situation est dégradée et les équipes pédagogiques recomposent leurs attentes par rapport à l'exercice. Dans le cadre d'un travail de mémoire, les phases de recherche et de rédaction sont importantes. Quant aux sources, les conditions ne sont pas ordinaires,

mais de plus en plus de sources sont éditées, et de plus en plus en ligne. Les équipes pédagogiques et les directeurs de mémoire adaptent leurs attentes à la situation exceptionnelle. L'acte de réalisation du mémoire demeure formateur.

Olivier OCCELLO : Le rendu ne va pas être satisfaisant sans les sources.

Kevin SUTTON : Ce ne sera en effet pas un mémoire comme en temps ordinaire. La qualité du mémoire s'apprécie aussi par rapport au contrat autour du sujet avec l'encadrant. La production peut répondre à des standards de qualité définis par le contrat fixé. Beaucoup de sujets ont été adaptés.

Olivier OCCELLO : Il est difficile de redéfinir deux mois avant le rendu, les attentes pour un travail mené pendant deux ans.

Kevin SUTTON : En Philosophie, il s'agit effectivement d'un travail sur deux ans, mais ce n'est pas le cas en Histoire et Histoire de l'Art.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous sommes en mesure de nous prononcer sur les MCCC de Musicologie et SHA, car nous avons eu le temps d'étudier les dossiers. En revanche, ce n'est pas le cas pour les autres formations dont les MCCC ont été déposées très tardivement sur Alfresco. Nous demandons donc un report de vote pour les autres formations.

Il est convenu de soumettre au vote uniquement les MCCC de Musicologie et de SHA, et de reporter le vote des autres MCCC de ARSH à la prochaine séance.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique → ARSH

Il est décidé de soumettre au vote les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des Licences Musicologie et Sciences humaines appliquées (SHA), et de reporter le vote des autres modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR ARSH à la prochaine séance.

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences d'ARSH sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	37
Membres représentés	2
Nombre de votants	39
Voix favorables	29
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences d'ARSH.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique**
- 3. Questions diverses**

Thierry KLEIN : Y a-t-il des directives pour gérer l'anonymat dans ces conditions ?

Kevin SUTTON : Il est possible de paramétrer Moodle pour faire en sorte que les devoirs maison soient anonymes lors de la correction. Un numéro est attribué à la copie et l'enseignant reporte la note au numéro.

Thierry KLEIN : Est-ce obligatoire ?

Kevin SUTTON : C'est fortement conseillé. Dès lors que l'on est dans un contexte de devoir maison, il n'y a pas le même lien que lorsqu'il s'agit d'une épreuve en temps limité.

Thierry KLEIN : Pour les examens terminaux, les équipes doivent-elles s'assurer de l'anonymat ?

Kevin SUTTON : C'est une possibilité offerte par la plateforme.

Gwenaël DELAVAL : A priori, les MCCC du CUEF ne seront pas présentées car les modalités resteraient inchangées. Néanmoins, les examens terminaux sur table sont remplacés par des questionnaires en ligne avec la même durée. Apparemment le Pôle réglementation a indiqué que cela rentrait dans le cadre du PCP, ce qui me surprend.

Kevin SUTTON : Il s'agit d'une question de formulation de ces MCCC à l'origine. S'il s'agissait par exemple d'une évaluation terminale écrite avec durée, le PCP autorise le basculement à distance sous la forme d'un questionnaire en ligne sans passage en CFVU.

Gwenaël DELAVAL : C'est la porte ouverte pour que toutes les composantes remplacent les examens sur table par un questionnaire en ligne d'une durée équivalente.

Kevin SUTTON : Les modalités de rédaction des MCCC sont assez

différentes d'une composante à l'autre. Le CUEF a fait ce choix, mais on voit bien que ce n'est pas le cas des autres composantes, qui en ont fait des rédactions plus précises qui doivent être soumises au vote de la CFVU.

Cédric LAURENT : Pour le LLASIC, il y a eu une autorisation de décaler les soutenances et les jurys au mois de septembre. Est-ce cadré par la CFVU ou les composantes sont-elles autonomes ? Ces changements ont des répercussions sur les inscriptions futures.

Kevin SUTTON : Les premières sessions sont maintenues. Dans la majorité des cas, les masters avaient déjà des sessions 2 au mois de septembre. Il est difficile de préjuger du volume d'étudiants qui reporteront leur soutenance en septembre.

Anne BROUZET : Concernant les aspects techniques, nous en parlerons directement avec nos collègues de la Cellule Apogée qui pourront préparer un petit mémo pour gérer ces changements.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Il est important que la CFVU examine les MCCC des composantes, même dans le cas où il n'y aurait pas de changement. La CFVU est en droit d'apprécier le passage d'un écrit à un questionnaire en ligne.

Kevin SUTTON : Nous pourrions demander à ces composantes de présenter les éléments mis en œuvre, en point d'information.

La séance est levée à 19h05.

Annexe

1 – Tableau récapitulatif des MCCC